Lémanic Expo - Bière le 14 novembre 2026

Règlement d'exposition

1. **Date et Lieu**

L'exposition aura lieu le samedi 14 novembre 2026, aux casernes de Bière.

2. **But**

Organisée par Lémanic Expo, avec le soutien de la Fédération Holstein VD-VS-GE et la FVSE dans le but de rassembler les meilleurs sujets Holstein, Red Holstein, Montbéliarde, Simmental, Swiss Fleckvieh, Jersey et Brown Swiss des cantons de Vaud, Valais et Genève dans un esprit de convivialité et de saine compétition.
Pour qu'un concours soit organisé il faut qu'au minimum 20 vaches issues de 5 élevages différents.

3. **Conditions d'admissions**

Exposants
Sont admis, tous les membres de la Fédération Holstein VD-VS-GE, les membres du cercle 5 de swissherdbook (VD-VS-GE) et les membres de la FSBB des cantons de VD-VS-GE.
Le nombre d'inscriptions par propriétaire est limité.

Animaux
Sont admises toutes les vaches en lactation possédant une ascendance officielle, propriété de l'exposant au moment de l'inscription et stationnées dans une exploitation des cantons concernés. Les vaches doivent être exposées sans œdème. Il n'y a pas de sélection préliminaire.

Conditions sanitaires
Seuls sont admis les animaux provenant d'exploitations ne faisant l'objet d'aucune mesure de police des épizooties.
Le double marquage est obligatoire.

Les animaux avec un traitement antibiotique sont admis aux conditions suivantes :

- Le traitement doit être mentionné sur le document d'accompagnement
- La traite doit se faire avec le matériel prévu pour les vaches sous traitement

A noter qu'un échantillon de lait sera prélevé sur toutes les vaches dont le lait est annoncé commercialisable.

A l'entrée les conducteurs doivent présenter :

- **Original et copie 1 du document d'accompagnement numérique (feu vert) correctement rempli (avec notifications de sortie et d'entrée à la BDTA Lémanic Expo : N° 230618.6) ;**
- **Les animaux avec un document d'accompagnement non conforme seront refusés à l'entrée ;**
- **Les éleveurs se trouvant dans la zone DNC se conforment aux instructions du vétérinaire cantonal.**

A leur arrivée, tous les animaux (y compris les veaux des enfants) seront soumis à un contrôle vétérinaire. Les animaux malades, boiteux, porteurs de dartres, de parasites externes seront refusés.

4. **Inscriptions**

Les inscriptions doivent obligatoirement se faire sur le site www.cownect.ch **au plus tard le 14 octobre 2026**.

La finance d'inscription est de 40.- par animal. Une fois l'inscription validée une facture sera adressée aux exposants. Seuls les animaux dont la finance a été payée pourront participer au concours. Aucune finance d'inscription ne sera remboursée. Chaque exposant recevra un catalogue et une plaque d'écurie.

Avec l'inscription, l'éleveur s'engage à trouver au moins un sponsor, à participer au montage le vendredi et au démontage le dimanche ainsi que de vendre des billets de tombola.

5. **Arrivée – Départ**

L'arrivée des animaux doit se faire le samedi 14 novembre 2026 entre 4h30 et 7h30. Le départ des animaux sera possible après 16h00 le même jour.

6. **Logement – Affouragement – Traite**

Les animaux sont attachés par éleveur, la paille est fournie par l'organisation. Les exposants sont responsables de l'affouragement de leurs animaux, (pas de fourrage fournit sur place). Des bassins seront à disposition à différents endroits de la halle. Les éleveurs sont responsables de la propreté des places d'attaches (prendre fourches, pelles, brouettes), le fumier doit être régulièrement évacué vers la place extérieure prévue à cet usage.

Pour le bien-être des animaux, un stand de traite sera à disposition. Les vaches doivent être traites sur place. Les vaches sous traitement antibiotique doivent être traite avec le matériel signalé à cet effet.

!!!!! Attention aux vaches sous traitement antibiotique !!!!!

7. **Assurance**

Les animaux sont assurés par l'organisation.

8. **Présentation – Prix - Bien-être des animaux**

Les éleveurs s'engagent à prendre toutes les mesures utiles afin d'assurer le bien-être des animaux exposés, il s'engage à respecter les décisions de la commission de contrôle.
L'exposant se conforme au code de l'honneur de la CTEBS pour les expositions. Ce règlement est disponible sur le site : www.lemanic-expo.ch

Les animaux doivent être tondus, les pieds parés, propres et habitués à la marche. Les catégories sont formées selon l'âge, la couleur et le nombre de sujet admis. Le classement des animaux se fait au ring devant le public. Les propriétaires sont responsables de la présentation de leurs animaux. Le classement est définitif.

La tenue de présentation est : **pantalon noir ou blanc, chemise blanche ou habits traditionnels suisses**.

Seuls les exposants avec des animaux présents reçoivent un prix souvenir. Des prix spéciaux sont remis aux championnes.

9. **Clippage**

L'organisation met un emplacement à disposition, mais n'organise pas le clippage.

10. **Dispositions finales**

Le comité peut modifier ou compléter le présent règlement en tout temps.
Nous encourageons les exposants à prendre conscience du risque encouru pour tous les animaux exposés si les conditions sanitaires ne sont pas respectées par chacun.

Toute contravention au règlement ou à d'autres directives de l'exposition est passible de sanctions à prononcer par le comité d'organisation.

En inscrivant un ou plusieurs animaux à l'exposition, l'éleveur reconnait le présent règlement.

Bière, le 20.10.2026

Comité d'organisation de la Lémanic Expo

Patrick Demont
Président

Sophie Hinder
Vice-Présidente